

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Le 2 avril 2012

À une séance ordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Ghyslaine L. Lortie et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote, Laurent Habel et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Rés. 12-101
Procès-verbal
du 5-03-2012

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 5 mars 2012, tel que rédigé.

Rés. 12-102
Comptes du
mois

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de mars 2012, au montant de 51 684,00\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. 12-103
Compte régl.
#10-601

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de mars 2012 du règlement #10-601 (Garage municipal), au montant total de 15 289,79\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. 12-104
Subvention
Maison des
jeunes

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 1 250 \$ à la Maison des jeunes La Zone pour leur projet d'intervention Hors Zone.

Rés. 12-105
Bourse École
de musique

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux renouvellent l'entente avec l'École de musique Côte-de-Beaupré pour l'attribution d'une bourse de 350 \$ de la Municipalité de St-Ferréol-les-Neiges à un jeune de la municipalité.
Abstention : Madame Monique Goulet s'abstient de voter pour le motif que l'un de ses enfants est inscrit à l'École de musique.

Rés. 12-106
Subvention
OMH

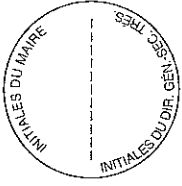
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une aide financière de 1 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de St-Ferréol-les-Neiges pour l'organisation d'une cérémonie pour souligner les 25 années d'existence de cet organisme.

Rés. 12-107
États finan-
ciers 2011 de
l'OMH

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011 de l'Office municipal d'habitation de St-Ferréol-les-Neiges, datés du 15 mars 2012.

Rés. 12-108
Colloque
Carrefour
action muni-
cipale et
famille

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux inscrivent monsieur Germain Tremblay, maire, madame Ghyslaine L. Lortie, conseillère, ainsi que le président du comité permanent de la famille, monsieur Pierre Lortie, au 24^e Colloque du Carrefour action municipale et famille qui se tiendra les 1 et 2 juin 2012 à la Malbaie, sous le thème « Boulot-vie perso, top chrono! ». Le coût d'inscription est de 300,07\$ + taxes par personne.
Abstention : Madame Ghyslaine L. Lortie s'abstient de voter pour le motif que le président du comité permanent de la famille est son conjoint.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Rés. 12-109
Congrès
ADMQ

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent l'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra du 6 au 8 juin 2012 au Centre des Congrès de Québec. Le coût d'inscription est de 450 \$ + taxes.

Rés. 12-110
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 27 mars 2012, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent l'émission d'un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation du CCU</u>
40 Montée des Clairières	Unifamiliale isolée	Rés. #12-27
22 rue de Calgary	Unifamiliale isolée	Rés. #12-28
34 rue Bérubé	Agrandissement et rénovation	Rés. #12-31
12 et 14 rue des Jardins*	Agrandissement et rénovation	Rés. #12-32
292 rue Soumande	Revêtement extérieur	Rés. #12-34

*Pour les 12 et 14 rue des Jardins, il est recommandé qu'un élément décoratif soit ajouté au pignon avant du 14 rue des Jardins, identique au 12 des Jardins.

Rés. 12-111
Modification
de permis
PIIA

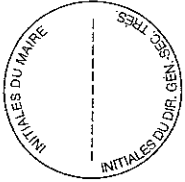
Attendu que des demandes de modification aux plans initiaux ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 27 mars 2012, des recommandations favorables à ces demandes de modification;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent les modifications aux plans initiaux pour les projets suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Adresse	Type de demande	Recommandation du CCU
28 rue d'Albertville*	Modification des plans initiaux	Rés. #12-35
26 rue d'Albertville	Modification des plans initiaux	Rés. #12-36
67 rue De Coubertin*	Modification des plans initiaux	Rés. #12-37
182 rue Notre-Dame	Modification des plans initiaux	Rés. #12-38

*Pour le 28 rue d'Albertville, le garde-corps devra être de couleur identique aux moulures et encadrements.

*Pour le 67 rue De Coubertin, l'élimination de la pierre sur les colonnes supportant la galerie en cour latérale droite est refusée.

Rés. 12-112
Permis PIIA
50 rue de la
Colline

Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 50 rue de la Colline;

Attendu que la zone RA/A-5 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu que les plans présentent une construction d'architecture victorienne;

Attendu que le règlement sur les PIIA indique que :

- L'objectif principal est de créer un paysage bâti qui présente une certaine unité avec le développement amorcé et d'assurer une intégration du développement résidentiel de faible densité dans l'environnement de façon à créer une image harmonieuse et champêtre de l'espace urbain tout en assurant la protection des éléments naturels;
- Le caractère architectural des bâtiments doit respecter et s'intégrer au développement résidentiel avoisinant;
- L'aspect champêtre ou de villégiature doit être respecté dans l'architecture du bâtiment;
- Aucune modification importante de la topographie ne doit être faite si elle n'est pas requise pour des raisons de sécurité;
- L'implantation d'une nouvelle construction dans le secteur doit s'intégrer au milieu naturel et à la configuration du terrain;

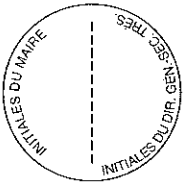
Attendu que les résidences construites sur la rue de la Colline ont un caractère villégiature;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme craint que la topographie naturelle ne soit pas préservée;

Attendu que la demande ne rencontre pas les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA en ce qui concerne l'intégration architecturale au secteur;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 50 rue de Colline.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Rés. 12-113
Permis PIIA
38 rue
Soumande

Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 38 rue Soumande;

Attendu que la zone RA/AA-2 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu que le règlement de zonage indique à l'article 3.5.1.3 que : « À l'exception des maisons mobiles, tout bâtiment principal doit avoir un toit formé d'au moins deux versants possédant une pente d'au moins dix-huit degrés (pente 4/12). »

Attendu que la construction projetée présente une section à toit plat;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que l'article 3.5.1.3 du règlement de zonage permet d'avoir plusieurs versants à une toiture mais ne permet pas les toits plats;

Attendu que le règlement sur les PIIA indique que l'architecture doit s'harmoniser avec l'environnement bâti et que les caractéristiques dominantes de l'architecture environnante doivent être reprises en continuité;

Attendu que la construction projetée présente un aspect très contemporain et peu villégiature dans son traitement;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 38 rue Soumande.

Rés. 12-114
Permis PIIA
37 rue des
Geais-Bleus

Attendu la demande de permis pour la construction d'un bâtiment complémentaire de 26 mètres carrés au 37 rue des Geais-Bleus;

Attendu que la zone RA/B-5 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

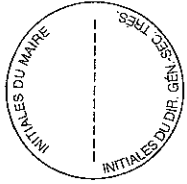
Attendu que le revêtement extérieur sera en déclin de vinyle de couleur semblable à la résidence;

Attendu que le règlement sur les PIIA ne permet pas le déclin de vinyle sur les bâtiments complémentaires de plus de 18 mètres carrés;

Attendu que le bâtiment complémentaire ne présente pas la même pente que la toiture du bâtiment principal et qu'il serait souhaitable de le faire;

Attendu qu'il serait souhaitable que le mur pignon du bâtiment complémentaire se retrouve face à la rue, tel que pour le bâtiment principal;

Attendu que le bâtiment complémentaire devrait reprendre les mêmes éléments architecturaux que la résidence, soient le même modèle de fenêtres et d'encadrement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de permis pour la construction d'un bâtiment complémentaire de 26 mètres carrés au 37 rue des Geais-Bleus. Il est recommandé au propriétaire de rencontrer le SARP.

Rés. 12-115
Prolongation
rue de
l'Église

Attendu qu'un nouveau plan a été déposé au comité consultatif d'urbanisme pour le projet de prolongation de la rue de l'Église;

Attendu que ce plan fait suite à la rencontre de discussions entre le conseil municipal et les citoyens, tenue le 22 février 2012;

Attendu que le nouveau plan présente une rue linéaire dans la continuité de la rue de l'Église avec un accès possible sur la rue de la Reine au nord du réservoir d'eau potable municipal;

Attendu que des terrains, d'une largeur de 30 mètres, ont été créés entre la ligne de transport électrique et le réservoir d'eau potable municipal;

Attendu qu'une bande de terrain de 1 mètre est conservée du côté ouest de la rue afin d'éviter de créer des terrains transversaux entre les rues de la Reine et de l'Église;

Attendu qu'un espace vert sera créé soit à l'emplacement où sera situé le surpresseur ou sous la ligne de transport électrique s'il y a une ouverture à cet effet de la part d'Hydro-Québec;

Attendu que le projet se termine par une rue collectrice reliant les rues de l'Église et de la Reine;

Attendu que la ligne électrique devant desservir les nouvelles résidences sera implantée sur la limite est du projet de développement;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme :

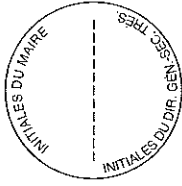
- 1) d'approuver le dernier plan projet de développement pour la prolongation de la rue de l'Église qui prévoit qu'un bouclage soit créé au nord du projet entre les rues de l'Église et de la Reine; et
- 2) de demander à ce que des vérifications soient effectuées concernant la cession à la municipalité de la bande de terrain de 1 mètre à l'ouest de la rue de l'Église afin de déterminer si cela fera en sorte que les terrains sur la rue de la Reine redeviendront ou non transversaux.

Rés. 12-116
Rue de la
Vallée

Attendu qu'un plan projet a été déposé pour la création d'une nouvelle rue, soit la rue de la Vallée, sur les lots 407-P et 408-P, à l'est de la rue de l'Amont;

Attendu que ce projet prévoit 4 lots avec les services d'aqueduc et d'égout et 2 lots avec l'aqueduc uniquement;

Attendu que ce projet est situé à l'intérieur des limites du périmètre urbain;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Attendu la résolution de contrôle intérimaire de la MRC de La Côte-de-Beaupré qui ne permet pas l'ouverture de nouvelles rues sans les deux services, à l'intérieur des périmètres urbains;

Attendu que le promoteur est ouvert à ne créer que 4 lots avec les services d'aqueduc et d'égout;

Attendu que la future rue de la Vallée et la rue du Soleil-Levant sont au même niveau;

Attendu que le règlement sur les PIA prévoit que l'aménagement du site devrait faciliter les déplacements des piétons de façon sécuritaire, éviter de créer des rues en forme de cul-de-sac ou de tête de pipe et favoriser un réseau routier permettant une circulation continue et l'aménagement d'îlots résidentiels;

Attendu qu'il est préférable de boucler le réseau d'aqueduc;

Attendu que le bouclage des rues de l'Amont et du Soleil-Levant permettrait de faciliter la cueillette des ordures et du recyclage ainsi que le transport scolaire;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser le plan projet déposé pour la création de la rue de la Vallée sur les lots 407-P et 408-P et de demander à ce que cette nouvelle rue prévoit un bouclage avec la rue du Soleil-Levant.

Rés. 12-117
Nouvelle rue
lots 58-P et
59-P

Attendu qu'un plan projet de subdivision a été déposé et projette la création d'une nouvelle rue sur les lots 58-P et 59-P adjacente à la rue du Pékan;

Attendu qu'aucun service d'aqueduc ou d'égout n'est disponible dans ce secteur;

Attendu que les lots sont à moins de 300 mètres d'un lac et que leur superficie répond aux normes du règlement de lotissement, soit une largeur minimale de 50 mètres, une profondeur minimale de 75 mètres et une superficie minimale de 4 000 mètres carrés;

Attendu que la distance entre des intersections situées de part et d'autre d'une même rue est fixée à 25 mètres;

Attendu que la distance entre les intersections avec la rue de la Maitre n'est pas respectée;

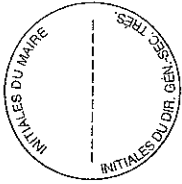
En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser l'approbation de ce projet puisque la distance entre les intersections n'est pas respectée. Cependant, le type de projet soumis est accepté.

Rés. 12-118
Prolongation
rue E.-
Touchette

Attendu que le plan de prolongation de la rue E.-Touchette a été modifié pour répondre aux demandes de la résolution #12-85 du conseil municipal concernant la rue de liaison vers l'ouest;

Attendu que le tracé des rues répond aux demandes de la municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Attendu que 8 terrains seront desservis uniquement par l'aqueduc;

Attendu qu'il serait souhaitable que le plus grand nombre possible de terrains soit desservi par l'aqueduc et l'égout;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme :

- 1) d'approuver le plan projet de prolongation de la rue E.-Touchette et de subdivision des lots; et
- 2) d'exiger du promoteur que le réseau d'égout soit prolongé afin de desservir le plus de terrains possible, si les conditions géologiques (roche en place) et topographiques le permettent.

Rés. 12-119
Mandat PAE
au groupe
IBI-DAA

Attendu qu'un mandat a été accordé à la firme IBI-DAA pour mettre en œuvre le plan d'aménagement du secteur du village par l'élaboration d'un règlement sur les PAE (plans d'aménagement d'ensemble);

Attendu que la firme a communiqué avec la responsable de l'urbanisme pour proposer une solution moins rigide à la mise à œuvre du plan d'aménagement du secteur du village, soit en modifiant le zonage et le règlement sur les permis et certificats;

Attendu qu'une nouvelle offre de services, comprenant 2 volets, a été déposée et que les montants proposés sont sensiblement les mêmes (2 000 \$ pour la 1^{ère} offre et 1 900 \$ pour la nouvelle offre);

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la nouvelle offre de services de la firme IBI-DAA, datée du 29 mars 2012, qui prévoit la réalisation de modifications réglementaires aux règlements de zonage et au règlement sur les permis et certificats pour le secteur situé entre la rue des Lupins et le rang St-Julien.

Rés. 12-120
Adoption du
règl. #12-622

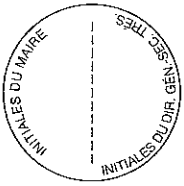
Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #12-622 décrétant des travaux de réfection de voirie d'une partie du rang St-Antoine et des rues de la Butte et des Cimes et prévoyant un emprunt de 1 000 000 \$ pour en acquitter le coût. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 12-121
Appel
d'offres
travaux de
voirie

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux fasse paraître un appel d'offres dans le journal Constructo et sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de réfection de voirie d'une partie du rang St-Antoine, des rues de la Butte, des Cimes et de la Tourbe et de l'avenue Royale (projet 111-26596-00).

Rés. 12-122
Rembourse-
ment fonds de
roulement

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux remboursent un montant de 87 830 \$ au fonds de roulement, conformément aux échéances de remboursement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Rés. 12-123
Nettoyage des
rues

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions pour le nettoyage des rues;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

Fournisseur	Balai mécanique	Arrosoir de rue	Total
Charles Trudel inc.*	119 \$/l'h.	85 \$/l'h.	204 \$/l'h.
M. & G. Grenier inc.	130 \$/l'h.	130 \$/l'h.	260 \$/l'h.
*minimum 5 heures			

Attendu que le balai de rue cumule plus d'heures de travail pour effectuer le nettoyage des rues;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat pour le nettoyage des rues à l'entrepreneur dont le coût global de sa machinerie est le plus bas, soit Charles Trudel inc.

Rés. 12-124
Réparations
d'asphalte

Attendu que la municipalité est allée en soumission pour les réparations de pavage;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

Soumissionnaire	Scelle- ment de fissures	Réparations mineures (tarif à la tonne)	Réparations majeures (tarif à la tonne)
Entreprise Godin	565,00\$	214,65\$	174,35\$
Pavage UCP inc.	350,00\$	200,00\$	185,00\$
Pavage Rolland Fortier inc.	600,00\$	255,00\$	177,00\$

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la soumission la plus basse de Entreprise Godin pour les réparations majeures de pavage, au montant de 174,35\$ la tonne, et celle de Pavage UCP inc. pour les réparations mineures de pavage et le scellement de fissures, aux montants respectifs de 200 \$ et 350 \$ la tonne.

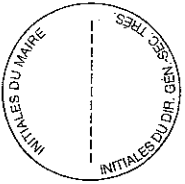
Rés. 12-125
Financement
VTT

Attendu que la municipalité a acquis un véhicule tout-terrain;

Attendu que la municipalité a prévu de financer cette acquisition à partir du fonds de roulement;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le financement d'un montant de 14 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule tout-terrain à partir du fonds de roulement. Ce montant sera remboursé sur 5 ans.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

No de résolution
ou annotation

Rés. 12-126
Nomination
Comité de
sélection

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux forment un comité ad hoc pour l'engagement du (de la) secrétaire-trésorier(e) et que ce comité soit constitué des personnes suivantes :

- Madame Lyse Gingras, conseiller;
- Monsieur Germain Tremblay, maire;
- Monsieur Roch Lemieux, dir.gén. Ville de Beaupré;
- François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.;

Rés. 12-127
Firme en res-
sources
humaines

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux retiennent les services de la firme Diogène Groupe Conseil pour accompagner le comité de sélection dans le processus d'engagement d'un(e) secrétaire-trésorier(e).

Rés. 12-128
Horaire
service d'ur-
banisme

Attendu que la tâche incombant au service d'urbanisme nécessite de plus en plus de temps;

Attendu que du personnel additionnel serait requis pour répondre aux besoins du service d'urbanisme;

Attendu que plutôt que d'engager de nouvelles ressources le personnel du service d'urbanisme est disposé à faire plus d'heures par semaine à taux régulier;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le personnel du service d'urbanisme à travailler jusqu'à 40 heures par semaine à taux simple.

Rés. 12-129
Prolongation
contrat ins-
pecteur des
bâtiments

Attendu que le contrat de l'inspecteur en bâtiment, monsieur Simon Demers, arrive à terme au 31 décembre 2012;

Attendu que la charge de travail au service d'urbanisme ne diminue pas et que rien ne laisse présager qu'il en sera autrement au cours des prochaines années;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux informent l'inspecteur en bâtiment, monsieur Simon Demers, que la municipalité s'engage à renouveler, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013. Les conditions de travail seront négociées ultérieurement.

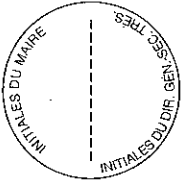
Rés. 12-130
Engagement
personnel
camp d'été

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux engagent les personnes suivantes pour le camp d'été 2012 :

CAMP D'ÉTÉ

Responsable d'équipe

- Corinne Gravel (2 ans)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Animateurs(trices)

- Alexa Gaudreau (3 ans)
- Florence Simard (3 ans)
- Christel Pichard Jolicoeur (3 ans)
- Félix Lefebvre (2 ans)
- Raphaël Tremblay (2 ans)
- Gabriel Robert (2 ans)
- Hubert Lessard (2 ans)
- William Côté (1 an)
- Cassandra Fournier (1 an)
- Sarah-Maude Simard (1 an)
- Maude Côté Ferland (1 an)

Note : () = nombre d'années d'engagement au camp d'été

Ressource intégration

- Laurianne Hayes (4 ans)

Responsable du service de garde

- Marie-Ève Lachance (4 ans)

Abstention : Après avoir déclaré qu'elle n'a pas participé aux délibérations, madame Monique Goulet s'abstient de voter pour le motif que l'un de ses enfants fait partie de la liste des personnes engagées.

Rés. 12-131
Subventions
rues privées

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent une subvention aux propriétaires qui en font la demande pour le déneigement des rues privées, suivant la politique municipale en matière d'entretien des chemins. La subvention est établie comme suit :

Taux en pourcentage pour le déneigement

Budget déneigement X 100 = Taux
Budget total

En 2012, le taux est de 10,2%.

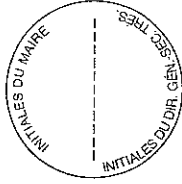
Taux en pourcentage pour l'entretien

Budget transport – budget déneigement X 100 = taux
Budget total

En 2012, le taux est de 9%.

Rés.12-132
Responsable
MADA

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux désignent le directeur des loisirs, monsieur Martin Pouliot, comme personne mandataire déléguée pour le suivi de la demande de soutien déposée dans le cadre du programme « Municipalité amie des aînés (MADA) » et qu'il soit autorisé à signer le protocole d'entente entre le ministère et la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Rés. 12-133
Responsable
politique
familiale

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux désignent le directeur des loisirs, monsieur Martin Pouliot, comme personne mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et qu'il soit autorisé à signer le protocole d'entente entre le ministère et la municipalité.

Rés. 12-134
Modification
entente CSSC

Attendu que la municipalité a reconduit l'entente avec la Corporation du site Les Sept-Chutes inc.;

Attendu que l'entente prévoit que la Corporation du site Les Sept-Chutes inc. doit présenter et remettre à la municipalité au plus tard le 28 février suivant la fin de l'année financière, un rapport budgétaire vérifié par une firme comptable;

Attendu que dans les faits, le délai imparti pour produire le rapport budgétaire vérifié est trop court;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux modifient l'article 6 de l'entente avec la Corporation du site Les Sept-Chutes inc., pour remplacer la date du 28 février par le 31 mars.

Rés. 12-135
Nomination
comité
agricole

Attendu que madame Monique Goulet, conseillère, a démissionné du comité agricole;

Attendu que la municipalité souhaite avoir un représentant du conseil municipal sur ce comité;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment monsieur Léopold Michel, conseiller, représentant du conseil municipal sur le comité agricole en remplacement de madame Monique Goulet.

Rés. 12-136
Appui Régie
intermuni-
pale Com-
pexe sportif

Considérant le mandat donné par la Régie intermunicipale de l'aréna de la Côte-de-Beaupré pour l'étude du dossier du complexe sportif Côte-de-Beaupré;

Considérant que ce nouveau mandat est nécessaire et obligatoire pour déterminer le degré de réalisation de ce projet;

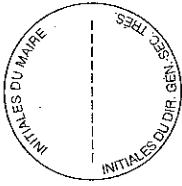
Considérant que ce mandat n'entraîne aucun déboursé et surtout permettra à chacune des municipalités impliquées de les éclairer lorsque viendra le temps de prendre les décisions finales;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux appuient la Régie intermunicipale de l'aréna de la Côte-de-Beaupré dans sa recherche des argents nécessaires à la réalisation du projet du complexe sportif et assurent les membres de la Régie de leur entière collaboration tout au long de leurs démarches.

Rés. 12-137
Motion de
félicitations

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux adressent une motion de félicitations à monsieur Alex Harvey pour les 3 premières positions qu'il a obtenues lors des Championnats canadiens de ski de fond qui se sont déroulés au Mont-Ste-Anne en mars dernier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Rés. 12-138
Motion de
félicitations

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux adressent une motion de félicitations à madame Anne-Marie Comeau pour la 3^e place au cumulatif qu'elle a obtenue, dans la catégorie junior, lors des Championnats canadiens de ski de fond qui se sont déroulés au Mont-Ste-Anne en mars dernier.

Rés. 12-139
Motion de
félicitations

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux adressent une motion de félicitations à monsieur Édouard Reed-Métayer pour la 3^e place au cumulatif qu'il a obtenue, dans la catégorie juvénile, lors des Championnats canadiens de ski de fond qui se sont déroulés au Mont-Ste-Anne en mars dernier.

Rés. 12-140
Substitut
maire MRC

Attendu que monsieur Léopold Michel a été nommé maire suppléant à la séance de janvier 2012;

Attendu que le conseil municipal considère qu'il serait intéressant que ce soit le maire suppléant qui soit au fait des dossiers de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Germain Tremblay, appuyé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal désigne le maire suppléant, monsieur Léopold Michel, comme substitut du maire au conseil de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré lorsque celui-ci sera dans l'incapacité d'y représenter la municipalité.

Période de
questions

La période de questions débute à 20 heures 39 et se termine à 21 heures 07.

Levée de l'assemblée à 21 heures 07.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.